

(A six heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du Bill S-20, Loi concernant la Co-operative Trust Company Limited, qui est rapporté avec des amendements (émanant du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques), et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Avec la permission de la Chambre, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

Il est donné lecture de l'ordre portant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens (Budget);

M. Sharp, appuyé par M. Benson, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'élève un débat et ledit débat est ajourné sur motion de M. Monteith, appuyé par M. Ricard.

Le Bill C-184, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-2, Loi établissant une Corporation chargée d'administrer les musées nationaux du Canada.

M^{lle} LaMarsh, appuyée par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 05 du soir, la question «Que cette Chambre ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir: